



# LA QUINZAINÉ D'ALGERIE

Service économique régional d'Alger  
Revue de presse du 15 au 31 octobre 2019

*La « quinzaine d'Algérie » est une revue de presse bimensuelle qui reprend les principales informations à caractère économique parues dans la presse algérienne*

## FMI Perspectives économiques mondiales

Dans la nouvelle édition de son rapport semestriel sur les perspectives économiques mondiales, publiée le 15 octobre 2019, le Fonds Monétaire International (FMI) prévoit une croissance du PIB réel en Algérie de 2,4% en 2020, contre une prévision de 1,8% en avril dernier. Selon le même rapport, la croissance s'établirait à 0,8% en 2024.

Par ailleurs, le taux de chômage devrait grimper à 12,5% cette année et à 13,3% en 2020, soit le taux le plus élevé depuis plusieurs années. Ainsi, la baisse brutale de près de 20,1% des dépenses d'équipement, prévue dans le projet de loi de finances 2020, fait planer les risques d'un rebond du chômage, étant donné que l'investissement budgétaire tirait l'essentiel de la croissance de ces dernières années et, de ce fait, permet d'absorber une partie des demandeurs d'emploi qui arrivent sur le marché du travail. De plus, la baisse annoncée de la commande publique, combinée à un net ralentissement de l'activité dans le secteur privé, devrait se traduire par une hausse à 13,3% du taux de chômage en 2020.

Enfin, le FMI table sur une hausse à 12,6% du déficit du compte courant cette année, contre 9,6% en 2018. A la fin de l'année 2018, le déficit du compte courant a été de 16,74 Mds USD et devrait grimper à environ 20 Mds USD cette année.

(LIBERTE)

## OEPE Pétrole Prix

Le prix du panier de quatorze pétroles bruts, qui sert de référence à l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) s'est établi à 59,62 dollars/baril le 15 octobre, et à 59,54 dollars le 21 octobre 2019.

Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en décembre, a atteint 58,74 dollars/baril le 15 octobre et à 59,91 dollars à Londres.

**Pour information :** Des réunions de l'OPEP et ses partenaires sont programmées pour les 04, 05 et 06 décembre 2019 à Vienne (Autriche).

**Pour rappel :** L'accord de limitation de production, reconduit jusqu'à fin mars 2020, porte sur une baisse de la production de 800 000 barils/jour par les pays membres de l'OPEP et de 400 000 barils/jour par les pays non-membres.

(APS)

## Endettement extérieur

Selon l'ancien directeur de la dette à la Banque d'Algérie, l'endettement extérieur ne sera pas suffisant pour couvrir les déficits. Il a précisé que la solution réside dans la réduction de ces déficits, l'endettement extérieur n'étant qu'un moyen d'atténuer les coûts dans le temps.

(ALGERIE ECO)

<p><b>Commerce extérieur</b> <b>Déficit</b></p>	<p>Selon la Direction Générale des Douanes, la balance commerciale de l'Algérie a connu un déficit de 4,68 Mds USD durant les huit premiers mois 2019, contre 3,05 Mds USD à la même période 2018.</p> <p>Entre les deux périodes de comparaisons, les exportations algériennes, en baisse de 11,76%, sont passées de 27,53 Mds USD à près de 24,3 Mds USD. Tandis que les importations ont reculé de 5,26%, passant de 30,58 Mds USD à 28,97 Mds USD.</p> <p style="text-align: right;">(EL WATAN)</p>
<p><b>Commerce extérieur</b> <b>DAPS</b></p>	<p>Selon le ministre du Commerce, le Trésor public a bénéficié de 21 Mds DZD (≈ 175,82 MUSD) en recettes, au cours des 9 premiers mois de l'année en cours, suite à l'application du Droit Additionnel Provisoire de Sauvegarde (DAPS).</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>
<p><b>ONS</b> <b>PIB</b></p>	<p>Selon l'Office National des Statistiques (ONS), la croissance globale du Produit Intérieur Brut (PIB) a atteint 0,3% au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019, contre 1,4% à la même période 2018.</p> <p>Cette évolution est le résultat de la baisse du volume de la valeur ajoutée des hydrocarbures et une hausse « <i>timide</i> » de 1,8% de l'activité du secteur agricole. En effet, la croissance du secteur des hydrocarbures a connu une baisse de 8,3% au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019, contre une baisse de 6,9% à la même période de l'année écoulée.</p> <p>Le taux de croissance du PIB hors hydrocarbures a été tiré, essentiellement, par les secteurs de l'Industrie avec 4,6%, contre 2,9% durant la même période de comparaison.</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>
<p><b>ONS</b> <b>Inflation</b></p>	<p>Selon l'Office National des Statistiques (ONS), l'évolution des prix à la consommation en rythme annuel (inflation) de l'Algérie a été de 2,4% jusqu'à septembre 2019.</p> <p>Les prix des biens alimentaires ont affiché une hausse de 2,3% en septembre dernier par rapport au mois précédent. Une hausse induite, essentiellement, par une hausse de 4,6% des prix des produits agricoles frais.</p> <p style="text-align: right;">(LE QUOTIDIEN D'ORAN)</p>
<p><b>PLF 2020</b> <b>IDE</b> <b>49-51</b></p>	<p>Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2020 prévoit de lever l'application de la règle 49-51 régissant les Investissements Directs Etrangers (IDE) en Algérie, pour certains secteurs « stratégiques pour l'économie nationale ».</p> <p>Ainsi, selon la ministre de l'Industrie et des Mines, une Commission ad-hoc sera mise en place prochainement pour se pencher sur la définition des secteurs et projets exclus de l'application de ladite règle.</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>
<p><b>PLF 2020</b> <b>Budgets sectoriels</b></p>	<p>Dans le cadre d'une présentation du PLF 2020, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire a affirmé qu'aucun nouveau projet ne sera lancé en 2020 par son ministère, « <i>la priorité étant accordée aux projets en cours de réalisation</i> ».</p> <p>Par ailleurs, le budget d'équipement du secteur des Travaux publics et des Transports, au titre de l'exercice 2020, s'élèvera à 177,18 Mds DZD (≈ 1,48 Md USD), tandis que celui de fonctionnement atteindra 24,6 Mds DZD (≈ 205,96 MUSD).</p> <p>Selon le ministre, une somme de 6,34 Mds DZD (≈ 53,08 MUSD) sera dédiée à la finalisation des projets de certaines lignes ferroviaires, notamment celle reliant Bordj Bou Arreridj à M'Sila (60 km), au dédoublement de la ligne Khemis Meliala–Oued Fodda (67 km), et à la réalisation de la nouvelle ligne Saida-Moulay Slissen (120 km).</p> <p>Les projets d'extension des lignes de métro d'Alger bénéficieront quant à eux d'une enveloppe de 41,16 Mds DZD (≈ 344,60 MUSD).</p> <p style="text-align: right;">(HORIZONS – APS)</p>

<p><b>PLF 2020</b></p>	<p>Le ministre des Finances a présenté le Projet de Loi de Finances (PLF) 2020 devant la Commission des Finances et du Budget de l'Assemblée Populaire Nationale (APN). Le projet de loi prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ un prix référentiel de 50 usd/baril et un prix de marché de 60 usd/baril.</li> <li>➤ Des augmentations successives du taux d'inflation qui atteindra 4,08%, 5,07% et 5,87% en 2020, 2021 et 2022.</li> <li>➤ Une augmentation de 2%, par rapport à 2019, des revenus des exportations des hydrocarbures, passant de 34,5 Mds USD en 2019 à 35,2 Mds USD en 2020, et ce, en raison d'une augmentation de 2,06% des quantités des hydrocarbures à exporter.</li> <li>➤ Une contraction à 51,6 Mds USD des réserves de change (12,4 mois d'importations).</li> <li>➤ Un taux de change de 123 dzd/usd en 2020, de 128 en 2021, et de 133 en 2022.</li> <li>➤ Une baisse de 13,3% des importations, atteignant de 38,6 Mds USD en 2020.</li> <li>➤ Une amélioration des recettes de la fiscalité ordinaire qui s'élèveront à 300 Mds DZD (<math>\approx</math> 2,51 Mds USD) grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale, à l'amélioration du recouvrement et à la lutte contre la fraude fiscale.</li> <li>➤ Des transferts sociaux estimés à 1 798,3 Mds DZD (<math>\approx</math> 15,05 Mds USD), soit 8,4% du Produit Intérieur Brut (PIB).</li> <li>➤ Un déficit de la balance des paiements qui devrait atteindre – 8,5 Mds USD en 2020, contre – 16,6 Mds USD en 2019.</li> </ul> <p style="text-align: right;">(HORIZONS - EL MOUDJAHID - APS)</p>
<p><b>Banque d'Algérie Comptes devises Particuliers</b></p>	<p>A travers une note adressée le 27 octobre aux banques de la Place, la Banque d'Algérie réinstaura la justification de l'origine des fonds pour le versement des devises sur les comptes bancaires des particuliers. Il est précisé que <i>« l'alimentation des comptes devises à partir du montant de 1 000 EUR doit être justifiée par une déclaration douanière d'importation de cette somme »</i>.</p> <p>Pour rappel : En juin 2018, l'ancien Gouverneur de la Banque centrale avait instruit les banques de lever les différentes contraintes liées à <i>« l'ouverture, l'alimentation et le fonctionnement des comptes »</i>.</p> <p style="text-align: right;">(TSA)</p>
<p><b>Subvention Céréales Farine</b></p>	<p>Selon un responsable au ministère du Commerce, un nouveau dispositif de soutien aux prix de la farine destinée à la production du pain et à la consommation des ménages sera présenté prochainement au Gouvernement.</p> <p>Il a expliqué que la farine destinée aux boulangeries sera identifiable à travers un conditionnement <i>« dans des sacs de 50 kg, distingués par un emballage spécial sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un produit subventionné pour la production du pain »</i>. <i>« Quant à la farine conditionnée destinée aux ménages, le poids du paquet devrait varier entre 1 et 5 kg maximum »</i>.</p> <p>Ce dispositif permettra de réduire de 32 Mds DZD (<math>\approx</math> 267,91 MUSD) la dotation financière dédiée annuellement à la subvention du blé tendre importé, sachant que la subvention au prix du pain avait augmenté à 196 Mds DZD (<math>\approx</math> 1,64 Md USD) en 2018.</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>
<p><b>Importations Produits alimentaires</b></p>	<p>Selon la Direction Générale des Douanes, la facture d'importation des produits alimentaires a atteint 5,43 Mds USD au cours des huit premiers mois de l'année en cours, contre 5,90 Mds USD durant la même période 2018 (- 7,80%).</p> <p>Entre les deux périodes de comparaison, les importations de céréales, semoule et farine (33,88% des importations alimentaires) sont passées de 2,15 Mds USD à 1,84 Md USD (- 14,42%), celles des produits laitiers ont reculé de 11,18%, passant de 967,10 MUSD à 859,02 MUSD, et les importations de sucre et sucreries sont passées de 579,23 MUSD à 476,23 MUSD (- 17,78%).</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>

Le projet de loi sur les hydrocarbures à la Commission des Affaires Economiques, de l'Industrie et du Commerce et de la Planification le 20 octobre 2019.

*« Les contrats d'hydrocarbures à conclure par l'Entreprise nationale avec un ou plusieurs co-contractants prennent l'une des formes suivantes : un contrat de participation, un contrat de partage de production ou un contrat des services à risque ».*

Le **contrat de participation** fixe les droits et obligations des parties contractantes, y compris les obligations de financement de chacune d'elles, pendant la période de recherche, et en cas de découverte d'un gisement commercialement exploitable, et ce, en tenant compte des taux de participations des parties.

Le **contrat de partage de production** définit les mécanismes de partage de production, notamment la production destinée au remboursement des coûts pétroliers et à la rémunération du cocontractant étranger, l'ordre de priorité de remboursement des couts pétroliers, ainsi que les modalités et les limites d'enlèvement des quantités d'hydrocarbures lui revenant. *« ... les dispositions réalisées en exécution d'un contrat de partage de production sont la priorité de l'Entreprise nationale qui s'acquitte de la fiscalité qui est applicable, ... ».* *« ... La rémunération du co-contractant étranger est soumise à l'impôt sur la rémunération. Le co-contractant étranger dispose librement de sa part de production lui revenant au titre du remboursement des coûts pétroliers et de sa rémunération nette au Point de livraison, ... ».*

Le **contrat de services à risque** définit les mécanismes de partage de revenu, destinés au remboursement des coûts pétroliers et à la rémunération du co-contractant étranger, l'ordre de priorité de remboursement des coûts pétroliers, ainsi que la limite de la part des revenus du co-contractant étrangers. Les hydrocarbures extraits deviennent au Point de Mesure, la propriété de l'Entreprise nationale qui s'acquitte de la fiscalité applicable.

Selon l'article 89 du texte, *« pour la conclusion d'un contrat d'hydrocarbures, Alnaft octroie par un acte d'attribution, le droit aux parties contractantes d'exercer des activités de recherche et/ou d'exploitation sur le périmètre ».*

Selon l'article 90, *« les contrats d'hydrocarbures sont conclus par les parties contractantes à l'issue d'un appel à concurrence organisé par Alnaft. Les règles régissant l'appel à concurrence, ainsi que les conditions et modalités de soumission et de sélection des offres ... sont définies par Alnaft ».*

Selon l'article 91, *« l'Entreprise nationale peut conclure un contrat d'hydrocarbures en gré à gré, après concertation avec Alnaft, qui délivre, à cet effet, un acte d'attribution ».*

Selon l'article 92, *« dans le cas d'un contrat de participation, le taux de participation de l'Entreprise nationale est fixé à un minimum de 51% ».* Dans le cas d'un contrat de partage de production, la part de production du co-contractant étranger *« ne peut dépasser 49% de la production totale issue du périmètre d'exploitation ».*

En vertu de l'article 95, *« le pourcentage de participation de l'Entreprise nationale au financement de l'investissement, au titre du contrat d'hydrocarbures, est déterminé, après une concertation entre Alnaft et l'Entreprise nationale, et mentionné dans l'appel à la concurrence ou à l'occasion d'un gré à gré ».*

Sur le plan fiscal, le texte prévoit 10% de redevance des hydrocarbures. Par ailleurs, le taux d'Impôt sur le Revenu variera entre 10 et 50% en fonction de l'efficacité du projet. Enfin, l'impôt sur le résultat et l'impôt sur la rémunération du cocontractant étranger ont été fixé à 30% chacun.

Par ailleurs, afin d'encourager l'investissement, notamment dans le domaine des hydrocarbures non conventionnels et offshores, le texte prévoit la possibilité de bénéficier d'un faible taux de la redevance (> 5%) et de l'impôt sur le revenu des hydrocarbures (< 20%).

Selon le ministre de l'Energie, la hausse constante de la demande interne en gaz naturel et produits pétroliers risque d'impacter négativement les engagements de l'Algérie vis-

à-vis de ses clients étrangers à l'horizon 2025-2030. Selon lui, ce projet de loi permet de surmonter ce déficit structurel via l'augmentation des efforts d'exploration afin d'assurer la sécurité énergétique du pays. Par ailleurs, au-delà de la hausse de la consommation domestique d'hydrocarbures, l'Algérie doit faire face à des cours peu élevés (≈ 60 usd/baril de pétrole) et à la baisse de sa production de 143 Millions de Tonnes Equivalent Pétrole (MTEP) à 140 MTEP entre septembre 2018 et 2019.

Dans un communiqué publié par la Fédération des Travailleurs du Pétrole, affiliée à l'Union Générale des Travailleurs Algériens (UGTA), ledit texte « *approuvé dans l'opacité, n'a pas été soumis à la concertation des partenaires sociaux conformément à la tradition lorsqu'il s'agit de textes fondamentaux et d'importance cruciale engageant l'intérêt national* ».

**Pour information** : 83 contrats, dont 20 toujours en vigueur, ont été signés dans le cadre de la loi de 1986. Les amendements introduits par la loi de 1991 ont permis d'attirer près de 30 partenaires étrangers avec lesquels près de 50 contrats ont été signés.

Cette revitalisation recule depuis 2005, puisque sur un total de 67 groupes mis en concurrence depuis 2008, seules 19 offres ont été reçues dont 13 ayant aboutis à la conclusion de contrats.

Par conséquent, le groupe public Sonatrach assume seul les charges financières résultant des opérations de découverte, soit, un montant de 1,67 Md USD/an entre 2010-2016.

(LE JOUR D'ALGERIE - APS - LIBERTE)

### Energies renouvelables Photovoltaïque Production

Selon le PDG de la compagnie nationale Sonelgaz, le groupe table, à court terme, sur une production renouvelable de 200 GWh/an en moyenne à partir du photovoltaïque en hybridation.

Par ailleurs, sur cinq offres présentées pour la réalisation de cinq centrales électriques photovoltaïques pour une capacité de 50 mégawatts, une seule offre financière a été jugée recevable. L'offre retenue émane du groupement Eurl Metec / Metec / Lb Vogt pour la réalisation des centrales dans la localité de Difel, dans la wilaya de Biskra.

Enfin, la Commission de Régulation d'Electricité et du Gaz (CREG) a mis en place un programme national qui vise à produire une capacité de 6 000 mégawatts à l'horizon 2027, avec des compétences nationales.

**Pour information** : La production nationale d'électricité est actuellement assurée à plus de 95% à partir du gaz naturel.

(LE SOIR D'ALGERIE)

### Industries Electronique et électroménager Importations Paiement

Une note adressée par le ministère des Finances à l'Association des Banques et Etablissements Financiers (ABEF) impose de différer de neuf mois les paiements des kits SKD-CKD, destinés à l'industrie électronique et électroménagère.

Selon le Collectif des Fabricants de Produits Electroniques et Electroménagers, cette mesure comporte différents risques. Parmi ces derniers :

- la « *cessation de la production début décembre* », et ce, « *suite au refus de la grande majorité des fournisseurs de se conformer au nouveau mode de paiement* », ainsi, « *la quasi-totalité des opérateurs n'ont pas pu lancer les commandes de matières premières et de kits* » ;
- « *la mise au chômage de plus de 40 000 travailleurs qu'emploie cette filière* » ;
- le risque de « *pénurie des produits concernés engendrant une hausse des prix ...* » ;
- le risque de « *perte en taux de change surtout que la durée est très longue* »,
- le « *retour au régime d'importation en produit fini* ».

(MAGHREB EMERGENT - APS)

<p><b>Industrie automobile</b> <b>Équipementiers</b></p>	<p>Selon la ministre de l'Industrie et des Mines, des conventions seront signées avant la fin de l'année 2019 avec des équipementiers automobiles, pour fabriquer localement, les pièces et composants nécessaires pour les usines d'assemblage de véhicules.</p> <p><b>Pour rappel</b> : Le taux d'intégration exigé dans les cahiers des charges des entreprises d'assemblage automobile est de 15% à la 3<sup>ème</sup> année et de 40% à la 5<sup>ème</sup> année.</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>
<p><b>Ciment</b> <b>Exportations</b> <b>Difficultés</b></p>	<p>En réglant le problème de l'importation de ciment qui pesait sur les réserves de change du pays, le Gouvernement en a créé un autre. Les cimenteries algériennes se sont retrouvées avec des capacités largement excédentaires avec une production nationale de 40 millions de tonnes (Mt) pour des besoins nationaux estimés entre 22 et 24 Mt/an.</p> <p>Selon le responsable d'une importante cimenterie, « <i>nos ports ne sont pas outillés pour l'exportation massive du ciment</i> ». Résultat : les coûts logistiques explosent et les cimentiers sont obligés de revoir leurs ambitions à la baisse en matière d'export. « <i>Il y'a quatre ports qui ont des tirants d'eau assez profonds pour accueillir de grandes capacités : Annaba, Skikda, Djendjen et Oran. Dans ces ports, nous avons besoin d'un hall de stockage et d'un shiploader pour charger rapidement les navires. Actuellement, nous utilisons un grappin pour charger le ciment dans les bateaux, mais cette machine n'est pas adaptée et ne permet pas un chargement rapide des navires</i> ».</p> <p>Au-delà de ces difficultés, l'immobilisation des navires dans les ports, faute d'équipements adéquats, coûte des devises au pays. « <i>Pour un navire de gros tonnage, les surestaries (indemnités que l'affrètement doit payer au propriétaire du navire immobilisé) sont de 15 à 20 000 usd/jour. .... Nous avons demandé aux ports d'installer les équipements nécessaires il y'a deux ans, nous attendons toujours</i> ».</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>
<p><b>Environnement</b> <b>Reboisement</b></p>	<p>Selon le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, le ministère ambitionne de planter, au titre du programme national de reboisement lancé le 25 octobre, un total de 43 millions d'arbres forestiers toutes espèces confondues.</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>
<p><b>Partenariat algéro-espagnol</b> <b>Sonatrach</b> <b>Cepsa</b> <b>Naturgy</b></p>	<p>La compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach, et les espagnols Cepsa et Naturgy, ont signé un accord de cession des parts de Cepsa dans le gazoduc de MedGaz. A travers cet accord, la part de Sonatrach dans MedGaz passera de 43% à 51%.</p> <p><b>Pour rappel</b> : MedGaz est le gazoduc direct qui relie Benisaf à Almeria. Il a été mis en service en février 2011 avec une capacité de 8 Mds m<sup>3</sup> par an.</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>
<p><b>Entreprises Françaises</b> <b>Renault Algérie</b> <b>PSA Algérie</b></p>	<p>Selon le ministère de l'Industrie et des Mines, l'usine Renault Production Algérie reprendra ses activités au cours de l'année 2020. Il est expliqué que l'usine avait épuisé son quota de pièces détachées et risquait un arrêt de ses activités. Le cas de Renault Algérie « <i>ne présente pas de problème particulier concernant les modalités de quotas des kits CKD/SKD</i> », « <i>..., le dossier se présente de façon très conforme</i> ».</p> <p>Par ailleurs, l'usine de PSA en Algérie est toujours en construction et devrait être opérationnelle au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, selon la ministre.</p> <p style="text-align: right;">(L'EXPRESSION - APS)</p>
<p><b>Entreprise algérienne</b> <b>Sonelgaz</b></p>	<p>Selon le Président Directeur Général du groupe public Sonelgaz, l'ouverture du capital du groupe n'est pas à l'ordre du jour, cependant, une autre forme (nationale et internationale) est envisagée pour financer son programme de développement.</p> <p>Par ailleurs, il a affirmé la signature de plusieurs contrats pour le lancement de la réalisation de neuf centrales électriques afin d'entamer l'hybridation des centrales du Grand sud qui « <i>permettra la réduction entre 30 et 40% du gasoil consommé</i> ».</p> <p>Enfin, Sonelgaz a lancé les travaux de réalisation de vingt-et-une centrales photovoltaïques dans quatorze wilayas dans le sud du pays.</p> <p style="text-align: right;">(HORIZONS - APS)</p>

<p><b>Entreprise algérienne</b> <b>Air Algérie</b></p>	<p>Selon le Président Directeur Général de la compagnie aérienne nationale Air Algérie, la société a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 53 Mds DZD (<math>\approx</math> 443,73 MUSD) à fin juillet 2019, soit une augmentation de 5% par rapport à la même période 2018.</p> <p>Il a précisé cependant que le réseau domestique « <i>plombait</i> » les résultats de l'entreprise du fait qu'il ne contribue qu'à hauteur de 10% au chiffre d'affaires, alors que 48% de l'enveloppe globale des vols sont consacrés à la couverture du réseau intérieur.</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>
<p><b>UE–Monde arabe</b></p>	<p>Lors de de la 4<sup>ème</sup> édition du Sommet UE-Monde arabe qui s'est tenue à Athènes (Grèce), le ministre du Commerce a plaidé pour le renforcement des accords de partenariat avec l'Union Européenne (UE) par de « <i>nouveaux outils</i> » permettant de transférer les investissements directs.</p> <p style="text-align: right;">(HORIZONS)</p>
<p><b>Russie-Afrique</b></p>	<p>Le chef de l'Etat par intérim a pris part au 1<sup>er</sup> sommet Russie-Afrique qui s'est tenu les 23 et 24 octobre 2019 à Sotchi (Russie). Ce sommet est consacré à l'évaluation des relations et l'examen des voies et moyens et des perspectives de partenariat entre la Russie et l'Afrique.</p> <p><b><u>Pour information</u></b> : Le volume des échanges commerciaux entre les deux pays s'est élevé à 5 Mds USD en 2018, en hausse de 4% par rapport à 2017.</p> <p style="text-align: right;">(EL MOUDJAHID – ALGERIE 1 - APS)</p>
<p><b>Algérie-Allemagne</b></p>	<p>Un arrangement de coopération technique algéro-allemande a été signé le 20 octobre 2019 par le Directeur général Europe du ministère des Affaires étrangères et l'ambassadeur d'Allemagne en Algérie.</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>

*Les montants en Dinar (DZD) ont été convertis en Dollar (USD) au taux officiel du 04.11.2019*

**Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional d'Alger (adresser les demandes à [alger@dgtrésor.gouv.fr](mailto:alger@dgtrésor.gouv.fr)).

Auteur : Service Économique Régional d'Alger  
Adresse : 25 chemin Abdelkader Gadouche 16035 Hydra

**Clause de non-responsabilité**

Le Service Économique Régional d'Alger s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Rédigée par : Darine Chenine  
Revue par : Denis Le Fers